

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

N° 2021-026

**Finances- Budget Principal - Affectation du résultat 2020
- Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 Mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Nicole BRUANDET, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Marie-Françoise QUERE à Dominique RENAULT.
Bruno GUITTARD à Éric DODET
Isabelle BRIARD à Charline MARTINEAU.
Pascal FOULON à Frédéric CUIILLERIER.

Secrétaires auxiliaires : Célia VALERO et Aurélie ZARAGOZA.

N°2021-026

Finances - Budget Principal - Affectation du résultat 2020 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2020 du Budget Principal se décompose comme suit :

INVESTISSEMENT	- 232 365,92 €
FONCTIONNEMENT	+ 992 670,65 €

Le déficit d'investissement cumulé d'un montant de – 232 365,92 €, sur lequel des restes à réaliser 2020 (1 499 134,76 € au titre des dépenses et 1 165 760,41 € au titre des recettes) viennent se greffer, fait ressortir un besoin de financement de 232 365,92 €. Ce dernier sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 760 304,73 € sera lui imputé au compte 002 – « résultat d'exploitation à reporter ».

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter les reports susmentionnés dans le budget principal 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

30 MARS 2021



Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le **30 MARS 2021**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

30 MARS 2021

Célia VALERO.

